

M. l'ORATEUR: Quand le rapport sera-t-il adopté?

L'hon. M. HANSON: Il est entendu que les ministres donneront leurs explications lors de la première lecture et que toutes ces explications seront données le même jour, lundi prochain.

L'hon. M. GARDINER: Oui.

M. l'ORATEUR: Je dois rappeler aux honorables députés qu'il ne saurait y avoir de débat sur la première lecture d'un bill.

L'hon. M. HANSON: Voilà précisément la difficulté; c'est là toute la question. Nous nous écartons du Règlement. Respectons-le. Pourquoi existe-t-il?

M. TUCKER: Si la Chambre y consent à l'unanimité...

L'hon. M. HANSON: Nous sommes dans une impasse.

L'hon. M. MACKENZIE: Je me permets de faire remarquer à mon honorable ami qu'il arrive assez souvent que les ministres expliquent le principe d'un projet de loi au moment où ils en proposent la première lecture, et le débat a lieu lors de la deuxième lecture.

L'hon. M. HANSON: Cela nous aiderait beaucoup.

Le projet de résolution est lu pour la 2e fois et adopté. M. Gardiner demande à déposer le bill n° 12 concernant la réduction des emblavures.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la 1ère fois.)

#### LOI SUR LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ

##### DISPOSITION VISANT LE PAIEMENT D'UN TAUX PLUS ÉLEVÉ SUR CHAQUE BOISSEAU DE BLÉ LIVRÉ PAR LES PRODUCTEURS

A l'appel des avis de motions du Gouvernement.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Afin de faciliter une procédure dont on est convenu et pour que le ministre intéressé puisse faire une déclaration, à cet égard, lundi, je souligne à l'attention des honorables députés la résolution suivante inscrite aux avis de motions du Gouvernement, au nom du ministre du Commerce:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour modifier la Loi sur la Commission canadienne du blé, 1935, en pourvoyant au paiement d'un taux plus élevé sur chaque boisseau de blé livré par les producteurs.

[L'hon. M. Gardiner.]

et, en plus, au paiement d'une autre somme, par mandat, sur le blé cultivé dans la Division de l'Ouest au cours de 1942.

Le ministre du Commerce se propose de modifier la résolution en y retranchant certains mots. Si la Chambre consent à passer aux avis de motions du Gouvernement et si elle veut bien me le permettre, je propose, au nom du ministre, que la résolution modifiée par l'omission des mots "et, en plus, au paiement d'une autre somme, par mandat, sur le blé cultivé dans la division de l'Ouest au cours de 1942", soit étudiée à la prochaine séance de la Chambre. La résolution se trouvera inscrite dans les avis de motion du Gouvernement, dans le *Feuilleton* de demain.

Informé de l'objet de cette résolution, Son Excellence le Gouverneur général en recommande l'examen bienveillant à la Chambre.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Si je comprends bien, l'honorable représentant de Qu'Appelle (M. Perley) a donné à entendre au ministre que cela lui convenait. Cependant, c'est une mauvaise façon de procéder; c'est aller à l'encontre du Règlement et il ne faudrait pas s'en servir comme d'un précédent. Du moment que nous nous écartons des règles, nous nous exposons à rencontrer des obstacles lorsqu'il s'agira d'établir des lois à l'avenir, et nous devrions dorénavant nous en tenir au Règlement.

L'hon. M. MACKENZIE: Vous vous en écartez tous les jours.

L'hon. M. HANSON: Précisément, cette pratique, à la demande du Gouvernement, est d'usage courant. Nous violons le Règlement si souvent que cela semble n'avoir maintenant aucune importance.

M. E. E. PERLEY (Qu'Appelle): Il y a près de deux mois que nous sommes réunis et les retards ont été plutôt fréquents. Le bill du plébiscite et l'Adresse ont donné lieu à tant de discours que j'ai consenti à cette façon d'agir afin d'en arriver à quelque chose et de permettre aux gens de l'Ouest de savoir dans quelle situation ils se trouvent maintenant et se trouveront au printemps. Prenons mon propre cas par exemple; tout mon programme agricole pour l'été prochain sera transformé à la suite de cette mesure. J'ai agi ainsi uniquement pour faciliter les choses et les hâter. Je ne propose pas qu'on continue à méconnaître le Règlement; je désire tout simplement vider cette question afin que nous puissions agir.

M. J. H. BLACKMORE (Lethbridge): A cette extrémité-ci de la salle, nous n'avons guère pu saisir ce qui s'est passé depuis une demi-heure. Je ne sais trop ce que le